Le bulletin des membres

Le Voilier

Volume 19 numéro 1

Avril 2019

Édition express

Un petit coucou pour vous annoncer les dernières activités en cours :

- Comme à chaque printemps, l'organisme tient une soirée-bénéfices. Nous en sommes aux tout derniers préparatifs.
- La tenue de l'assemblée générale annuelle arrive aussi à grands pas ! C'est un grand événement, riche en rencontres et partages. Le conseil d'administration et l'équipe de travail s'affairent à l'organisation des activités qui entourent cette belle assemblée. Plus d'info à venir dans le Voilier de mai.
- Notre site Web, âgé de plus de quinze ans, subit actuellement une cure de jeunesse. Il sera bientôt de nouveau disponible.

Toute l'équipe vous souhaite un heureux printemps !

Dans ce numéro :

Joyeux anniversaire ! ..... 2 et 5

Soirée-bénéfices annuelle ... 3

Le Protecteur du citoyen

- Déficience physique : les absences du personnel ne doivent pas nuire aux usagers et usagères 4
- Hôpital : tenir compte de l'état général des personnes qui veulent utiliser une civière 4-5

Formulaires pour les membres 6-7

Droits et recours Laurentides 8

Joyeux anniversaire !

Louise Desjardins
7 janvier
Saint-Jérôme

Véronique Siméon
7 janvier
Prévost

Jocelyne Richard
10 janvier
Mont-Laurier

Marie-Marthe Paquette
14 janvier
Saint-Jérôme

Fernande Jacques
16 janvier
Saint-Eustache

Martine Major
22 janvier
Saint-Jérôme

Judith Paquin
22 janvier
Sainte-Adèle

Thérèse Badeau
29 janvier
Saint-Jérôme

Michel Délisle
29 janvier
Montréal

Francine Lauzon
30 janvier
Mont-Laurier

Clémence Castonguay
5 février
Sainte-Adèle

Michelle Pagé
17 février
Saint-Colomban

Yves Manseau
27 février
Saint-Jérôme

Nicole Touchette
27 février
Saint-Jérôme

Bruno De Lamirande
3 mars
Saint-Jérôme

Michel Yalenti
4 mars
Saint-Jérôme

Johanne Roy
10 mars
Sainte-Sophie

Pierre Turcotte
13 mars
Saint-Eustache

Manon Guillemette
15 mars
Sainte-Sophie

Denise Leduc
15 mars
Saint-Jérôme

Nathalie Lacroix
16 mars
Saint-Jérôme

Richard Petitclerc
17 mars
Sainte-Adèle

Manon Charron
19 mars
Saint-Jérôme

Jacques Alain
23 mars
Sainte-Adèle

Claudia Maltais-Thériault
20 mars
Sainte-Lucie-des-Laurentides

Solange Fontaine
24 mars
Lachute

Claudette Bigras
30 mars
Saint-Jérôme

Philippe Geluk, LE CHAT

Le Voilier

Le bulletin d'information *Le Voilier* de Droits et recours Laurentides est publié 3 fois par année, plus une édition spéciale du temps des Fêtes. Chaque numéro est distribué :

- aux membres de Droits et recours Laurentides;
- à plus de 200 organismes, établissements, municipalités, députéEs, dans la région des Laurentides;
- aux personnes et organismes qui supportent les actions de Droits et recours Laurentides;
- à d'autres groupes de promotion et de défense des droits en santé mentale.

Merci !

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Québec

Soirée-bénéfices annuelle

Soirée champêtre et gastronomique 5 services

Date : 10 mai 2019 – 18h00

Lieu : Club de Golf Val des Lacs
300, des Cèdres,
Sainte-Sophie QC J5J 2T6

Coût : 70 $ par personne
Reçu aux fins de l'impôt
sur la partie applicable.

Informations et réservations :

450-436-4633 ou 1-800-361-4633

info@droitsetrecourslaurentides.org

18e soirée-bénéfices au profit de votre organisme de défense des droits pour les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale.

Le Protecteur du citoyen

Le Protecteur du citoyen examine les plaintes des personnes, entreprises, groupes ou associations qui croient avoir été traitées de manière injuste ou incorrecte par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec ou encore par un établissement du réseau de la santé et des services sociaux (recours de deuxième niveau dans ce secteur). Voici les résultats d'enquêtes menées par le Protecteur du citoyen.*

Déficience physique : les absences du personnel ne doivent pas nuire aux usagers et usagères

La plainte

Un enfant atteint d'une surdité sévère doit voir une orthophoniste chaque semaine. La fréquence des rencontres n'étant pas respectée, le père porte plainte au Protecteur du citoyen.

L'enquête

- À deux ans, un enfant reçoit un diagnostic de surdité sévère.
- Il est vite pris en charge par un Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS). Son dossier est confié aux services spécialisés de réadaptation en déficience physique.
- Selon le plan d'intervention établi, l'enfant doit recevoir une thérapie par semaine avec un ou une orthophoniste.
- Le plan est respecté pendant quelque temps, jusqu'à ce que l'orthophoniste éprouve des problèmes de santé. Elle doit s'absenter à quelques reprises et chaque période d'absence dure plusieurs semaines. Quand elle est présente, sa charge de travail est limitée et ses disponibilités réduites.
- Les circonstances empêchent l'orthophoniste de rencontrer l'enfant à la fréquence prévue.
- Après plusieurs mois dans cette situation, le CISSS décide de conclure une entente avec une orthophoniste en pratique privée. Il propose au père de poursuivre les thérapies de l'enfant avec elle.
- Le Protecteur du citoyen est d'avis que le CISSS a tardé à conclure une telle entente. Il aurait dû le faire dès qu'il a constaté que la fréquence des rencontres ne pourrait pas être rétablie dans un délai raisonnable.

Le résultat

Le Protecteur du citoyen a formulé une recommandation au CISSS, qui l'a acceptée. Un délai maximum a été établi pour conclure une entente avec le privé quand les services sont interrompus en cours de traitement.

Hôpital : tenir compte de l'état général des personnes qui veulent utiliser une civière

La plainte

Un citoyen est insatisfait du soutien reçu d'un intervenant social du CLSC lors de ses démarches pour se trouver un logement. Il affirme également n'avoir jamais vu son plan d'intervention. Il porte plainte au Protecteur du citoyen.

L'enquête

- Une dame souffrant d'un cancer se rend à l'urgence d'un hôpital accompagnée d'un proche. Elle est dirigée vers la salle d'attente.
- Puisqu'elle patiente pendant plusieurs heures, elle aimerait

Suite à la page suivante

Le Protecteur du citoyen (suite)

Résultat d'enquêtes

Suite de la page précédente

pouvoir s'allonger sur une civière.

- Elle et son accompagnateur le mentionnent au personnel infirmier à plusieurs reprises. La dame précise qu'elle se sent fatiguée et faible en raison de sa maladie.
- Malgré tout, leur demande est refusée. La décision du personnel est prise en fonction des symptômes qui ont poussé la dame à se rendre à l'urgence. Selon l'établissement, ceux-ci ne sont pas assez graves pour justifier l'utilisation d'une civière ou encore d'un fauteuil plus confortable.
- Le Protecteur du citoyen considère que le personnel aurait dû considérer l'état général de la dame pour prendre sa décision.

Le résultat

Le Protecteur du citoyen a recommandé au Centre intégré de santé et de services sociaux de rappeler au personnel :

- que l'état général des personnes recevant des soins palliatifs doit être pris en compte;
- qu'il ne faut pas considérer seulement la raison de leur visite à l'urgence.

Ainsi, le personnel pourra mieux évaluer la nécessité de les diriger vers une civière ou vers un fauteuil plus confortable.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux a accepté de faire le rappel.

** Retrouvez ces résultats d'enquêtes et bien d'autres sur le site du Protecteur du citoyen :*

www.protecteurducitoyen.qc.ca/

Joyeux anniversaire !

Gisèle Despatie
2 avril
Saint-Jérôme

Danielle Fafard
6 avril
Saint-Jérôme

Hélène Ménard
6 avril
Saint-Jérôme

Suzanne Labrecque
10 avril
Sainte-Anne-des-Lacs

Pierre Cousineau
12 avril
Saint-Jérôme

Mario Dubois
13 avril
Saint-Eustache

Paul Beauregard
16 avril
Sainte-Sophie

Claudine Courtemanche
20 avril
Saint-Jérôme

Jean Therrien
20 avril
Sainte-Thérèse

Céline Rioux
22 avril
Sainte-Agathe-des-Monts

Lise Ricard
26 avril
Saint-Jérôme

Rénald Beaudoin
30 avril
Nominingue

Philippe Geluk, LE CHAT

QUI PEUT ÊTRE MEMBRE ?

Il y a deux types de membres dans notre organisme… Il y a les membres actifs et les membres sympathisants. Voici, en gros, ce qu'en disent nos règlements généraux…

- **Peuvent être membres actifs…**

Les personnes vivant ou ayant vécu des problèmes de santé mentale ou de troubles émotionnels. Les personnes recevant des services dans le champ de la santé mentale.

- **Peuvent être membres sympathisants…**

Les personnes participant aux activités et supportant les objectifs de l'organisme. **Toute personne rémunérée** ou tout **membre d'un conseil d'administration** d'un établissement de **santé et de services sociaux** ou d'un **organisme communautaire donnant des services ne peut être** membre sympathisant.

- **Cotisation annuelle…**

L'ensemble des membres, réuni en assemblée générale, a décidé que la cotisation annuelle soit de **2$** pour les membres actifs et de **5$** pour les membres sympathisants.

Coupon d'adhésion pour devenir membre de Droits et recours Laurentides

Je désire devenir membre de Droits et recours Laurentides. Je joins le montant de la cotisation annuelle. Je recevrai par la poste ma carte de membre ainsi que toute correspondance adressée aux membres. Je recevrai aussi gratuitement le bulletin ***Le Voilier.***

Nom: _____

Adresse: _____

_____

_____

Téléphone: _____

Date: _____

Signature: _____

RETOURNEZ À :

Je suis membre !
Droits et recours Laurentides
C.P. 501
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5V2

○ **Membre actif**
○ **Membre sympathisant**

Ma carte de membre sera renouvelable lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Désirez-vous que votre anniversaire soit mentionné dans *Le Voilier… en bref !!!* ?
Si oui, indiquez votre date de naissance. L'année ne sera pas mentionnée.

○ **OUI !**

Je souhaite que mon anniversaire soit annoncé dans le bulletin des membres !

Je suis né-e le …… du mois de ……

Je suis déjà membre
et je DÉMÉNAGE bientôt...

Mon numéro de membre est : ☐

○ Je ne me souviens plus de mon numéro.

Nom: _____

Nouvelle adresse: _____

_____

_____

Nouveau no téléphone: _____

À partir de (date): _____

Signature: _____

RETOURNEZ À :

Je déménage !
Droits et recours Laurentides
C.P. 501
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5V2

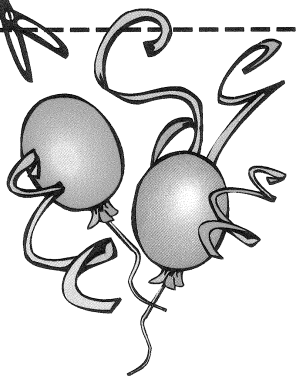

Je suis déjà membre
et ce sera mon ANNIVERSAIRE...

Mon numéro de membre est : ☐

○ Je ne me souviens plus de mon numéro.

Désirez-vous que votre anniversaire soit mentionné dans *Le Voilier... en bref !!! ?*
Si oui, indiquez votre date de naissance.
L'année ne sera pas mentionnée.

○ **OUI !**

Je souhaite que mon anniversaire soit annoncé dans le bulletin des membres !

RETOURNEZ À :

Pour ma fête !
Droits et recours Laurentides
C.P. 501
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5V2

Je suis né-e le ..... du mois de .....

Mon nom est : ..... Signature : .....

Mission

- Promouvoir, protéger et défendre les droits individuels et collectifs des personnes, ou des groupes de personnes, vivant des problèmes de santé mentale dans le région des Laurentides.
- Offrir l'aide et l'accompagnement nécessaires aux personnes (ou groupes) qui le désirent en vue de la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un plus grand respect de la personne. Le tout devant favoriser la responsabilisation de la personne, le respect de son rythme et de sa compétence.
- Organiser des rencontres, discussions ou colloques et activités dans le but de former ou d'informer en matière de défense des droits et d'accompagnement selon les principes de l'éducation populaire autonome.
- Faire des recommandations aux différentes instances politiques.

18e Soirée-bénéfices

Date : VENDREDI, le 10 mai 2019

Lieu : Club de Golf Val des Lacs
Sainte-Sophie

Coût : 70 $ par personne

Réservation et informations : 450-436-4633 • 1-800-361-4633

Assemblée générale annuelle

Date : JEUDI, le 20 juin 2019

Heure : 13 h 00

Lieu : Vieille gare, 160 rue de la Gare
Saint-Jérôme

Inscription et informations : 450-436-4633 • 1-800-361-4633

Philosophie

- Avoir un préjugé favorable envers la personne.
- Donner à la personne le rôle principal dans la défense de ses droits.
- Respecter le cheminement, le rythme, les valeurs, les choix et les besoins exprimés par la personne.
- Développer les compétences de la personne afin qu'elle soit en mesure de faire valoir elle-même ses droits et de pouvoir éventuellement aider ses proches à le faire.

Les actions visent à améliorer les conditions de vie des personnes et à initier un changement de mentalité (compréhension, ouverture et tolérance) dans la communauté.

DROITS ET RECOURS LAURENTIDES INC.

DROITS ET RECOURS LAURENTIDES est un organisme communautaire voué à la promotion, au respect et à la défense des droits des personnes qui ont ou qui ont eu des problèmes de santé mentale dans la région des Laurentides.

227, rue Saint-Georges, bureau 104, C.P. 501, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5V2
450-436-4633 • 1-800-361-4633 • Télécopieur : 450-436-5099
info@droitsetrecourslaurentides.org • http://droitsetrecourslaurentides.org